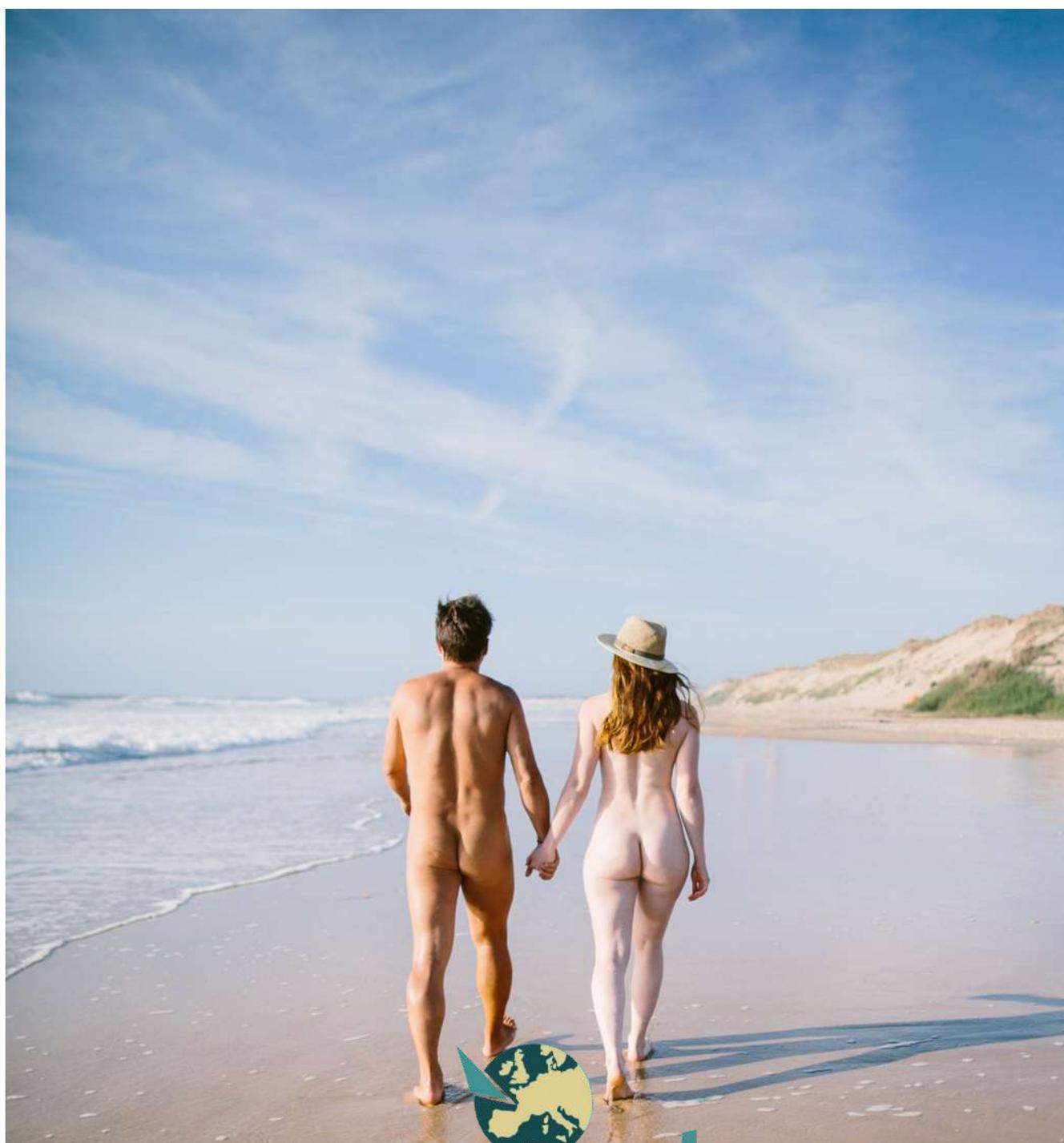


FEVRIER 2021

# EURONAT INFOS

---



  
euronat



## Chers propriétaires,

L'année 2021 démarre dans une grande incertitude et un climat anxieux.

La pandémie affecte plus ou moins durement chacun d'entre nous et il convient d'avoir une pensée particulière pour ceux qui, au-delà des conséquences économiques, ont vu leur famille endeuillée. Cependant, la sagesse nous incite à rester optimistes et à faire appel à notre résilience.

La Résilience, EURONAT n'en manque pas Rappelons-nous la tempête de décembre 99. Tout notre personnel s'était mobilisé pour une réouverture au mois de juin après 6 mois d'un travail acharné. De même en 2003, les effets de la marée noire sur la côte atlantique, avaient été limités grâce encore à la mobilisation de toute notre équipe.

Cette pandémie est une nouvelle épreuve que nous surmonterons.

Bien sûr, nous aurions pu attendre qu'à cette situation, ne se rajoutent pas des difficultés internes comme évoquées dans les rubriques suivantes. C'est ainsi

Merci à tous ceux qui nous font confiance.

**Jean-Michel LOREFICE**



## Le dossier Redevance

Par courrier du 21 janvier dernier, nous vous communiquons le jugement du 03 décembre 2020 concernant le litige redevance.

Nous vous faisons également part de notre souhait de voir arriver le terme de cette longue procédure.

Malheureusement, nous apprenons qu'un certain nombre de propriétaires ne se satisfont pas des acquis obtenus et souhaitent faire appel de ce jugement.

Nous ne sommes donc pas en mesure de le mettre en exécution, la procédure devant se poursuivre devant la cour d'appel.

En conséquence, la redevance 2021 qui vous sera adressée sera déterminée selon les modalités en vigueur depuis 2015. Compte-tenu de la facturation tardive cette année, les personnes qui sont mensualisées feront l'objet d'un prélèvement mensuel de mars à décembre.

Nous regrettons profondément cette situation qui conduira la société EURONAT, dans sa défense, à redemander au juge de rétablir l'augmentation de 20 % de la redevance d'usage sur 10 ans et maintenir la quotepart travaux dans son intégralité.

Pour mémoire, le juge en première instance avait supprimé l'augmentation de 20 % et réduit la quotepart travaux acquittée par les propriétaires de 80.000 € par an.

Les délais d'instruction, de cette nouvelle procédure ne feront qu'alourdir les conséquences financières pour l'une ou l'autre des parties.

Pour autant, le programme de rénovation et d'entretien se poursuit.

A ce jour ont été engagés sur les 6 dernières années les montants suivants :

- Bâtiments : 159.635 €
- Sanitaires (entrée parking, centre commercial, plage) : 38.403 €
- Réseau d'assainissement : 646.747 €
- Stations de relevage assainissement : 82.224 €
- Réseau d'eau potable : 122.919 €
- Eclairage public : 96.203 €
- Protection pied de dunes et ré-apport de sable après tempêtes hivernales : 314.475 €
- Accès plages : 48.746 €
- Clôture : 108.111 €
- Voirie : 515.642 €
- Piscines : 272.757 €
- Piétonnier centre commercial : 436.627 €

Les factures sont bien entendu disponibles pour tout contrôle.

Nous remercions la majorité des propriétaires qui nous ont permis d'assumer ce programme.

## Travaux hors participation propriétaires

Pour les amoureux de jazz et danse, le réaménagement du théâtre de verdure est en cours. Poursuite de l'aménagement du secteur mini-clubs et jardin potager pour initiation des jeunes à la permaculture

## Les travaux sur Bungalows

Comme chaque année, nous souhaitons attirer votre attention sur les démarches administratives à respecter en matière de travaux. Tout travaux d'extension ou de modification de l'aspect extérieur d'un bungalow doivent faire l'objet, conformément au code de l'urbanisme et au règlement de jouissance d'Euronat, d'un contrôle architectural établi par la Société Euronat auprès de l'administration française.

Par ailleurs, les unités d'hébergement de type studio (village Asie et Europe) ou Périgord pour lesquels le droit de jouissance est indivis, l'accord des voisins reste le préalable à toute demande d'autorisation de travaux, d'installation d'abri de jardin, etc...

Nous vous rappelons que la Société Euronat et la municipalité de Grayan-et-L'Hôpital exercent systématiquement le contrôle des extensions réalisées, conformément à leurs prérogatives. Et cette année encore, plusieurs constructions ont fait l'objet de constats d'infraction à l'urbanisme ou au règlement de jouissance d'Euronat, et ont été suivis de mises en demeure de démolir.

Par conséquent, **Il est impératif de contacter notre service technique avant de réaliser des travaux sur les bungalows ou dans leur environnement immédiat** (extension, modification de l'aspect extérieur, pergola, fermeture d'une terrasse couverte, véranda, abri de jardin, etc.).

Vous pouvez joindre Mme Claude ROUX au secrétariat technique d'Euronat au 05.56.73.24.54 ou par courriel, à [technic@euronat.fr](mailto:technic@euronat.fr)

## Collecte des ordures ménagères

Le jeudi 21 janvier dernier, le président du SMICOTOM nous a annoncé qu'il avait pris la décision d'interdire aux camions de collecte de pénétrer dans l'enceinte d'EURONAT au prétexte qu'il s'agissait d'une « propriété privée » et ce à compter de mai ou juin 2022.

Cet argument avancé plusieurs fois ces dernières années, avait jusqu'à présent été repoussé. Nous avons fait part de notre protestation devant cette décision unilatérale prise sans la moindre concertation.

Nous sommes dans l'attente d'une confirmation écrite que nous ne manquerons pas de vous communiquer.

En première réaction, nous avons rappelé les spécificités d'EURONAT :

- Sa taille hors norme, qui imposerait aux résidents de faire un long trajet (à pied ou en voiture) pour déposer les ordures dans des containers regroupés en limite de propriété sur la voie publique.
- Le fait que les propriétaires de bungalows s'acquittent de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et verraient ainsi une diminution de la prestation fournie par le SMICOTOM sans compensation.

Madame la Maire de Grayan a été alertée sur ce changement annoncé. A ce jour, nous n'avons en notre possession aucun élément précis de la part du Président du SMICOTOM, nous permettant d'analyser sa décision du point de vue juridique et d'en étudier les conséquences techniques et financières.

## Le "service" de la Poste

Jusqu'à présent, nous réceptionnons le courrier des propriétaires laissé par la poste à l'accueil d'EURONAT. Notre personnel en assure le tri et le met à disposition de chacun dans un local réservé à cet effet.

Outre que ce n'est pas la vocation du personnel d'EURONAT d'assurer les missions de la poste, se pose le problème de la responsabilité. En effet certains propriétaires nous reprochent de ne pouvoir assurer la remise confidentielle de certains courriers.

A cette difficulté, s'ajoute désormais le problème de livraison de colis dont le volume, lié au commerce sur internet, ne fait qu'augmenter, certains propriétaires n'hésitant pas à se faire livrer mobilier, électroménager, etc.

**Pas moins de 2200 colis ont été déposés par la poste du 1er Novembre 2020 au 05 Février 2021.**

Le traitement de ce flux en croissance exponentielle nécessite une logistique (locaux, personnels) qui n'est pas dans les attributions de notre équipe d'accueil dont la disponibilité a atteint ses limites. Il devient donc nécessaire de réfléchir à des alternatives au dispositif actuel.

## Le déploiement de la fibre optique

La fibre optique est en cours de déploiement sur le réseau télécom privé du centre Euronat. Nous vous invitons à vous connecter sur le site internet de GIRONDE HAUT MEGA <https://www.girondhautmega.fr> afin de connaître la date d'éligibilité à la connexion fibre de votre rue et de vous assurer que votre adresse est bien répertoriée afin de pouvoir bénéficier d'une connexion à la fibre.

Par ailleurs, nous tenons à vous préciser que le raccordement, c'est-à-dire la connexion du réseau télécom d'Euronat entre votre habitat et la rue, est nécessaire avant de contacter un opérateur téléphonique. Dans le cas où votre chalet ne serait pas raccordé, vous pourrez contacter le secrétariat du service technique par email [technic@euronat.fr](mailto:technic@euronat.fr) afin de recevoir les informations nécessaires à la mise en œuvre de ce raccordement.

## Forfait Pass

Il s'établit par jour et par personne de plus de 6 ans :

- Basse saison : Du 1er Avril au 11 Juin inclus et du 13 Septembre au 31 Octobre inclus : 3.50 €
- Haute saison : Du 12 Juin au 12 Septembre inclus : 4.93 €

**Famille nombreuse (parents, ascendants et descendants)**

- Basse saison : 81.98 € Haute saison : 120.23 €

A ce propos, nous appelons une nouvelle fois les propriétaires qui louent en privé, à la plus grande vigilance quant à la qualité naturaliste de leurs locataires...

## La thalasso : le mot du Docteur LACROIX

« Le Coronavirus nous a tous impacté que nous ayons été touchés ou épargnés ...

La thalasso d'Euronat, forte de ses 32 ans d'expertise, vous propose des soins marins qui vont soutenir vos défenses immunitaires et booster les organismes fatigués physiquement et psychologiquement.

En traversant la barrière cutanée, l'eau de mer chauffée, les algues micronisées reminéralisent les corps affaiblis en oligo-éléments et minéraux, c'est une véritable cure de jouvence.

Les soins d'eau : douches, bains hydromassants, jets, drainent les toxines. L'air marin, véritable aérosol chargé d'ions négatifs, exempt de pollution, reconstitue nos défenses immunitaires et notre capacité respiratoire.

L'environnement sauvage, les balades sur la plage et dans la pinède, combinés à des soins de détente : modelages du monde, relaxation musicale, permettent de s'ancrer dans le présent et d'évacuer son stress ...

Prenez soin de vous, pensez thalasso !

Vous connaissez bien l'environnement préservé et vivifiant pour lequel vous avez choisi Euronat, cette année, la thalasso ouvrira le 1er Avril si tout va bien...

Dans le cas de nouvelles contraintes sanitaires, seront accessibles dans un premier temps les soins esthétiques, les modelages et les enveloppements... Un avant-goût de détente et de reminéralisation.

Cette année nous proposons une nouvelle gamme esthétique de soins bio, un nouveau massage de détente. L'espace marin quant à lui, si nous en avons l'autorisation, sera accessible sur réservation.

Ces temps difficiles vont nous amener à faire preuve d'imagination pour vous proposer un fonctionnement et des soins adaptés à votre demande et qui sont régénérateurs, véritable pause dans ce bruit médiatique ! »

